

DSP : Ouverture du diplôme d'université « Secrétaire général de mairie » en remplacement du diplôme d'université « Administration territoriale » à la rentrée universitaire 2026-2027

Le Conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L613-2 ;

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement de validation des diplômes d'université de l'UBS et autres certifications spécifiques adopté par la CFVU du 7 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 9 avril 2026 ;

Le Diplôme d'Université administration territoriale, ouvert depuis près de 20 ans, en partenariat avec le Centre de Gestion de la fonction Publique 56 s'adresse aux personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'une équivalence, désirant **reprendre des études** et **se réorienter dans le domaine de l'administration territoriale. Le niveau visé est bac +2.**

Les restrictions de financements de la région nous amènent à prévoir le rattachement de ce DU à une fiche RNCP afin de l'ouvrir à un financement plus large dans le cadre du Compte Personnel de Formation. Ainsi, il est proposé de rattacher ce DU à la fiche RNCP n° 41781 et de l'adosser à l'Université de Lorraine (Nancy) pour en simplifier la gestion ainsi qu'assurer une continuité d'ouverture. Un travail approfondi a été réalisé avec les équipes de l'Université de Lorraine pour adapter la maquette à la fiche RNCP et viser à l'acquisition de nouvelles compétences indispensables à l'exercice du métier de secrétaire de mairie. Il favorisera également les réorientations professionnelles par son financement élargi. Le stage de 3 mois offre une immersion en milieu professionnel facilitant l'acquisition des savoir-être et savoir-faire attendus par l'environnement professionnel. Il est ouvert à la reprise d'études mais aussi à la formation initiale, permettant à des étudiants de professionnaliser leur orientation.

Ce DU devra changer de nom pour s'appeler « Secrétaire général de mairie » comme la fiche RNCP avec une mention « et autres métiers de l'administration territoriale ».

Les métiers visés sont ceux des collectivités territoriales et en priorité celui de secrétaire de mairie.

L'objectif de ce DU en partenariat avec le CDG vise également à permettre au service intérim du CDG 56 de pallier la demande de remplacement des secrétaires dans les mairies du département. Ainsi, ce sont en moyenne 8 à 10 collaborateurs qui transitent par le CDG avant de trouver une affectation définitive.

Ce DU permet également de se préparer aux concours de la fonction publique.

La maquette de formation a été revue afin de la présenter en blocs de compétences mais aussi d'en réduire le volume passant alors de 420 heures à 350.5 heures.

Ainsi, ce diplôme s'adressera à un public plus large car il devrait permettre aux stagiaires en reprise d'études, grâce au titre RNCP, de mobiliser leur CPF et/ou de solliciter les aides de la région. Malgré la rationalisation des heures de formation (-70H), le DU reste déficitaire cette année avec la méthode du coût complet dans le scénario d'un tarif inchangé pour la rentrée prochaine (le tarif a déjà communiqué aux futurs stagiaires). En revanche, il est prévu d'augmenter le tarif sur les 2 années à venir pour l'aligner sur les financements disponibles (3000€ en 2026) et atteindre l'équilibre.

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 2 juin 2026

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Enfin, ce DU est ouvert à la reprise d'études mais aussi à la formation initiale, permettant à des étudiants de professionnaliser leur orientation.

Le partenariat avec le CDG 56 reste identique ainsi que son financement à hauteur de 15 000 €. Une convention d'habilitation à former et à évaluer est en cours de rédaction de manière à s'adapter au nouveau cadre juridique issu du décret de 6 juin 2025.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'ouverture du diplôme d'université « Secrétaire général de mairie » en remplacement du diplôme d'université « Administration territoriale » à la rentrée universitaire 2026-2027.

Documents en annexe :

- Document ouverture_ DU AT septembre 2026
- Maquette DU SGM 2026
- Modèle économique

| | | |
|------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Décompte des votes : | <i>Suffrages exprimés :</i> | 15 |
| <i>Membres en exercice :</i> | 30 | <i>Pour :</i> 15 |
| <i>Membres présents :</i> | 12 | <i>Contre :</i> 0 |
| <i>Membres représentés :</i> | 3 | <i>Abstentions :</i> 0 |

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

